

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame BOOLUCK Aryane, dont les bureaux se trouvent Fontaine aux Corbaux 7 à 1367 Ramillies.

Le terrain concerné est situé Place Alphonse Bosch, 13 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°812S.

Le projet consiste en l'affichage d'autocollants publicitaires et présente les caractéristiques suivantes :

- Sur les fenêtres de droite et de gauche, vinyl imprimé placé à l'extérieur et placement d'un flocage ;
- Sur la fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée, placement d'un autocollant avec fond blanc. Le logo et la typographie sont de couleurs noir et orange.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte du Guide régional d'Urbanisme (GRU) relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Art. 393 et suivants) :

- art. 439-1°, Les Enseignes peuvent être établies : sur les pignons ou façades visibles depuis la voie publique, pour autant qu'elles n'en masquent aucune baie existante.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 2 au 16 décembre 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 19 novembre 2024